

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7095/96

vendredi 22 août 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

Mare Vivu

Dix ans au chevet de la Méditerranée

RENCONTRE AVEC PIERRE-ANGE GIUDICELLI P5 À 7

OPINIONS P4
BRÈVES P8
LINGUA P14
CULTURE P 16
RÉTRO P17
AGENDA P18
PÔLITIQUE P19
ANNONCES LÉGALES P9

Photo Mare Vivu

1,75€



9 201670 961757

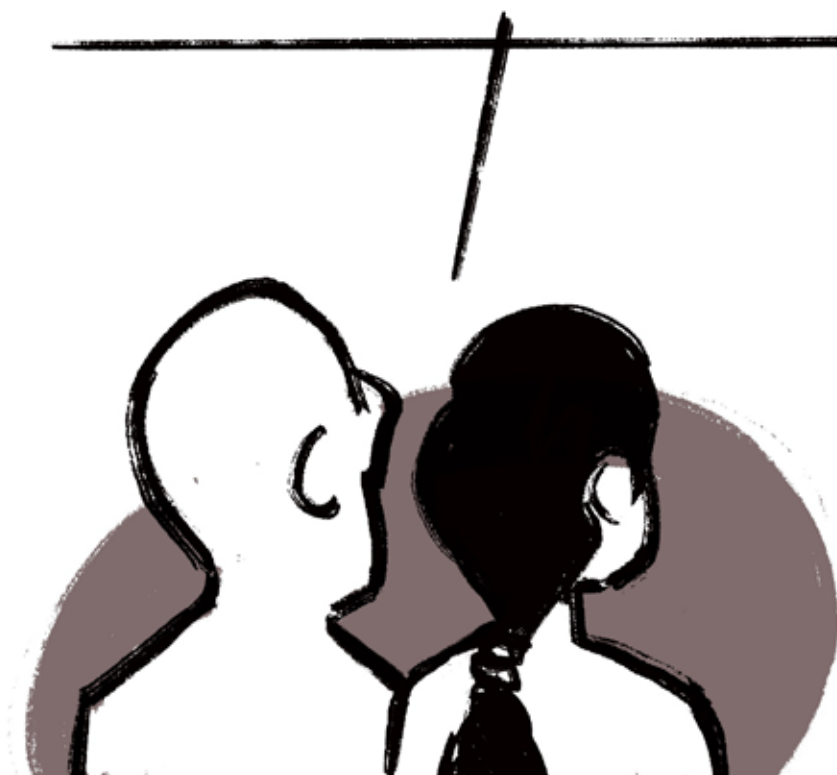
S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

300 ANNI

50 ANNI

10^o ANNIVERSARIO

TANDU UN GH JORNU
FISTI GHJAREMI UNA BONA NOTIZIA,
MICCA UN ANNIVERSARIO...



KAMPÀ

**MARE VIVU****DIX ANS AU CHEVET DE LA MÉDITERRANÉE** **P5 À 7****EN BREF ET EN CHIFFRES** **P8****LINGUA****LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI** **P14****CULTURE****L'APPUNTAMENTI DI N SANTU CASANOVA** **P16****RÉTRO****UN ANNU FÀ** **P17****AGENDA** **P18****CARNETS DE BORD** **P19****ANNONCES LÉGALES** **P9**

PROCHAINE PARUTION
LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**50 anni, eppo'?**

U 22 d'aostu 1975, un mezu seculu fà, accadiani l'evenimenti d'Aleria chì sò parechji à cunsidarà com'è fundatori di u naziunalisimu corsu cuntempuraneu. Aldilà di u tempu di i cumemurazioni, hè soprattutto l'ora di duman-dassi ciò chì ni ferma oghji. Dopu à tanti strazii è sacrificii pà tanti famigli corsi, cosa pinsarani i militanti chì ani fattu anni è anni di prighjoni, i so mogli è i so figlioli di ciò ch'ella diventa a Corsica? S'è fin'è una decina d'anni fà, cù un'attività sempre sustinuta di u FLNC, assistia sempre una forma di resistenza à a speculazioni immobiliari è à l'imparrabili francisata, fattu si stà ch'ellu ùn hè più u casu oghji. I nazionalisti corsi sò sempre stati più boni inde l'uppusizioni, fendu avanzà u dibattitu publicu, cù un'influenza vera nant'à u puteri tarritorialiu, com'ellu era statu u casu sottu à a mandatura Giacobbi frà altru cù u votu di u Padduc. Dipoi ch'ellu hè ghjuntu à i rispunsabilità, u «muvimentu nazionalisti» hà persu a so anima militanti pà trasfurmasi in squadra di gistiunarii senza riescita. Puru s'elli ùn ani micca tutti i cumpitenzi pà cambià a vita di u so populu, l'eletti isulani ùn poni micca sempre rinvià a colpa nant'à u Statu. Hè ciò ch'ellu pò pinsà u populu. A Francia ci l'avarà fatta à facci udià trà di noi, ancu di più cà ciò chì ci pò caratterizà dighjà quand'ellu si tratta d'invidia è di ghjelusia. Dopu à 256 anni d'operata, cumencia à raccoglià i frutti di a so intrapresa maladetta. Cù millai di parsoni chì ghjunghjini pà a maiò parti da u cuntinenti vulendu campà à l'usu francesi com'è in qualsiasi altru rughjoni da u so cantu, hè una nova forma di ghettuizazioni chì si crea. U Corsu, à mezu à tuttu què, chì parla a so lingua, chì hà sempre avutu certi valori inculcati da i so parenti o antenati, si ritrova marghjinalizatu, com'è un stranieru in casa soia. Ùn c'hè peghju com'è sintimu cà di ritruvasi com'è l'Indiani di a riserva, cundannati à stà in un locu chjosu è sempre più strettu è à mora à picculu focu. Chì ni sarà di i generazioni à vena, allivati in un mondu chì, puru s'è u cambiamentu è a glubalizazioni ùn si poni parà, ùn sarà mai più com'è quillu ch'è no avaremu cunniscutu? S'ellu ci voli sempre à tena fedi è spiranza, hè difficiuli di furzacci à credaci. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant'à a reta*

Dante n'avait rien vu, écrivait Albert Londres en 1924, après avoir enquêté sur les traitements inhumains infligés dans les bataillons disciplinaires en Afrique du Nord. Il s'avère aussi que Neil Postman était loin d'avoir tout vu. En 1985, avec *Se distraire à en mourir*, ce théoricien et critique des médias dénonçait la manière dont les nouvelles technologies et les médias (à l'époque, tout particulièrement, la télévision) en étaient venus à présenter n'importe quel programme, peu importe son contenu, comme un spectacle, nous incitant à ne plus rien prendre au sérieux jusqu'à, in fine, détruire notre aptitude à penser. À présent, au delà de la capacité à raisonner, le besoin croissant de distractions, alimenté par les nouveaux médias, en est venu à éroder la capacité à éprouver de la compassion chez certains d'entre nous. Des gens qu'on côtoie dans la rue, au travail, sur Internet, qu'on juge un peu benêts voire crétins, mais pas méchants. Sans imaginer que leur besoin maladif de se distraire va jusqu'à regarder mourir autrui à petit feu et payer pour assister à toujours plus d'humiliations, de sévices. Difficile de dire combien de nous ont découvert l'existence et la nature des streams dont Jean Pormanove était la « star » en même temps qu'ils apprenaient sa mort, survenue en direct le 18 août, après dix jours de maltraitance de la part de ses « amis », sous couvert de « défi ». En revanche, on sait désormais que des centaines de milliers de personnes savaient, regardaient assidûment un humain vulnérable être exploité, rabaissé, molesté et en redemandaient. Certaines sont aujourd'hui peignées... d'être privées d'un spectacle qui les mettait en joie et ne sont pas en mal pour justifier l'impardonnable: « c'était un adulte responsable », « il était payé pour ça » ou « sa mauvaise hygiène de vie l'a tué ». La ministre déléguée au Numérique a dénoncé le 19 « une horreur absolue » et indiqué avoir saisi l'Arcom... qui était déjà informée suite à la parution d'un article dans Médiapart ayant également entraîné l'ouverture d'une enquête. Il faut croire que mettre un terme à des violences commises en live sur des personnes fragiles et sous influence n'a rien d'une priorité. C'est aussi ça, l'horreur absolue. Ça et l'idée qu'on croise peut-être au quotidien des bourreaux par procuration. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

 !! @diarrcaca · 13h une dernière chose allez un peu voir l'hygiène de vie de jp et l'inquiétude de Owen par rapport à ça c'est justement ça que je reproche à tout le monde vous vous focalisez pas sur le vrai danger et owen a essayer presque tout le temps d'arranger ça personne d'autre l'a fait pic.x.com/ulqc50BuaD	 Melliflue™ @spiningpumpkin · 12h Un monde où la torture est filmée, moquée, et rémunérée. Ça donne tellement la gerbe
 Mai Ui c Clair @EasyGameW7 · 10h Ça a sauver des vies leurs streams, des gens dépressif sont sorties de la dépression grâce à eux. Pour vous c'est pas normal, lui c'était son gagne pain et s'il voulait plus faire il aurait arrêté depuis belle lurette	 Sam Siegel @Sam_Siegel_ · 1h Ptdr donc il s'inquiète de sa santé, de ses soucis respiratoires rien qu'en montant un escalier, et un de leurs jeux favoris, c'est de l'étrangler le plus longtemps possible ?
 pernicleux @charanouul · 8h si ta vie a été sauvée par des video d'un handicapé qui se fait frapper en hurlant valait t'elle vraiment la peine d'être sauvée ...	 Hululle @hululle · 10h Merci à @Médiapart qui est apparemment le seul journal à avoir enquêté sur les horreurs du streaming. pic.x.com/UCVDQNhEEW
 cathy @GartiserCathy · 12h la réaction normale serait de plonger dans la dépression la plus profonde en voyant ça	 Kael & K-psule (66) @ataraxie66 · 4h Le problème étant que si ils le font c'est qu'il y a un public....
	 loic @clampino · 4h il y a un public pour toutes les saloperies du monde, ça n'excuse en rien l'inaction de la force publique

HUMEUR

Corse, ô terre bénie des dieux...

« **Bénédition** : [définition] il s'agit de la parole, du geste ou de la prière par lesquels un prêtre invoque la protection divine sur une personne, une communauté, un objet ou une action. » Et s'il y a bien un domaine dans lequel notre île caracole en tête, c'est bien celui-ci : l'action de bénir les choses. La liste est longue et peut parfois surprendre les observateurs non initiés, surtout depuis que le cardinal et évêque de Corse, Monseigneur Bustillo, ultra-médiatique, en est l'acteur principal. Nous pouvons suivre beaucoup plus facilement cette pratique millénaire. Il y a les bénédictions traditionnelles : jeunes mariés, enfants, statues de saints, places, fontaines, maisons, pain, crucette... Les classiques, mais moins connues : voiture, casque de moto, avion, bateau ou encore cartable d'écolier. Et puis les « exotiques », dont la presse locale se fait l'écho, comme la bénédiction des nouveaux locaux d'une banque ajaccienne, le départ d'un trail ou encore des coffres d'amarrage... Puisqu'on vous dit qu'aujourd'hui la bénédiction est partout. Je n'ai pas trouvé d'archives à ce sujet, mais il ne m'étonnerait pas qu'un maire ou deux aient eu l'idée de faire bénir leur écharpe tricolore... Après tout, à quelques mois des municipales, l'aide du Seigneur vaut autant que quelques procurations, non ? Si bien qu'aujourd'hui, la bénédiction semble inscrite dans le protocole officiel des inaugurations et autres événements, entre le discours des élus et le coup de ciseaux sur le ruban. Au vu de leur nombre, et à ce rythme, il n'est donc pas impossible que d'ici quelques années chaque centimètre carré de notre île soit touché par le Saint-Esprit, si ce n'est déjà fait. Bienheureux, et tant mieux, allons-nous dire, sont donc les Corses qui vivent sous cette protection divine et sous l'égide des différents saints patrons de nos villes et de nos villages. Pour autant, le chemin à parcourir reste encore long avant que la Corse soit véritablement bénie des dieux et que ses enfants accèdent à « l'éternelle gloire au Paradis ». ■ **Christophe GIUDICELLI**

Mare Vivu 10 ans au chevet de la Méditerranée

Une décennie après sa création, l'association basée à Pinu s'impose comme une référence nationale dans la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée. Née d'une aventure étudiante, elle conjugue aujourd'hui science, action et transmission pour défendre la mer la plus menacée du monde.



Phor Mare Vivu

C'est une aventure qui a commencé comme un projet étudiant et qui, dix ans plus tard, s'impose comme l'une des références nationales en matière de lutte contre la pollution plastique en mer. En juillet dernier, l'association Mare Vivu célébrait le dixième anniversaire de son expédition emblématique CorSeaCare en embarquant pour deux semaines un équipage de bénévoles, de scientifiques et de militants écologistes autour de la Corse. Un voyage à la voile qui n'a plus rien d'improvisé, mais qui garde l'esprit de ses débuts : observer l'état de la Méditerranée, collecter des données scientifiques et sensibiliser le grand public. Pour cette édition anniversaire, l'association a voulu marquer le coup. Exit les trimarans, place à un catamaran plus spacieux et mieux adapté aux manipulations scientifiques. «*La nouveauté, c'est que cela nous permet de faire des protocoles en mer notamment avec ce qu'on appelle un filet-manta qui vient récupérer dans un collecteur tous les fragments plastiques ou les micro-plastiques qui flottent*», explique Pierre-Ange Giudicelli, président et cofondateur de Mare Vivu. Deux chercheurs du CNRS ont également pris part à l'aventure. «*Jusqu'à l'année dernière, on collectait les données sur le terrain et on les transmettait aux chercheurs. Cette année, ils sont montés à bord avec du matériel et leurs connaissances. C'est très enrichissant pour nous et cela nous fait franchir une étape supplémentaire dans la compréhension des écosystèmes*».

UNE LÉGITIMITÉ QUI N'EST PLUS À DÉMONTRER

Reconnue depuis 2020 par l'Ademe comme l'une des quinze initiatives de référence au niveau national pour la lutte contre les déchets marins, l'expédition CorSeaCare a permis à Mare Vivu de gagner en légitimité et d'asseoir sa crédibilité auprès du monde scientifique. «*Cette mission nous permet pendant deux semaines d'être quasiment tout le temps en mer avec pour objectif de réaliser tout un tas de contrôles pendant notre navigation et lors des escales à terre*». Mais l'histoire de Mare Vivu commence

pour sa part dès 2015, lorsque Pierre-Ange Giudicelli et Anthony-Louis Fusella imaginent une expédition éco-citoyenne à la voile autour de la Corse. «*La première édition de CorSeaCare était presque un projet d'été. Mais on s'est pris une énorme claque en découvrant l'état de la pollution plastique en Méditerranée*», raconte Pierre-Ange Giudicelli. L'année suivante, les deux amis fondent Mare Vivu à Pinu, dans le Cap Corse. Dix ans plus tard, l'association s'est structurée et compte aujourd'hui une dizaine de salariés qui œuvrent toute l'année pour sensibiliser à la protection de la Méditerranée. «*Au départ, on n'y connaissait pas grand-chose sur les différents sujets qu'on traitait. On avait juste envie d'être utiles, de contribuer à la recherche, de faire passer des messages. Mais aujourd'hui, on est monté en compétence sur tous les domaines*». Mare Vivu mène ainsi des actions auprès du grand public, des scolaires, mais aussi des entreprises et des institutions, tout en fédérant des acteurs scientifiques et associatifs autour de projets innovants et à fort rayonnement. Mais en mer le constat, lui, est de plus en plus préoccupant. La Méditerranée, mer semi-fermée et l'une des plus industrialisées au monde, enregistre aujourd'hui en effet des taux records de pollution plastique : «*On peut observer deux types de pollutions plastique. Quand j'étais plus jeune, je voyais des décharges sauvages et des déchets arriver directement à la mer. Cette pollution de macro-déchets commence à être jugulée en Méditerranée et les plages peuvent paraître plus propres. Mais ce qu'on retrouve le plus souvent maintenant, ce sont les micro-plastiques. La Méditerranée est littéralement saturée*». L'association constate régulièrement l'ampleur du phénomène lors d'actions de terrain, comme le nettoyage d'une crique à Centuri. «*Cette plage est normalement composée de petits graviers et de sable. Aujourd'hui, tout cela est remplacé par des micro-plastiques venus s'échouer sur les rives. Cela fait un choc. Le but de l'action que nous avons menée était de remplir des seaux d'eau de mer et d'y mettre des pelletées de sédiments afin de récupérer la fraction flottante, c'est-à-dire*

« On n'arrivera à rien si on ne fait pas en parallèle de la prévention, et si on ne construit pas une stratégie de long terme pour endiguer cette pollution »



Photo: Mare Vivu

« Notre intention première ce n'est pas de faire de la recherche sur notre coin et ensuite de faire un rapport que personne ne va lire pour dire qu'il faut agir. On connaît les limites de ce genre de méthode. Pour notre part, on s'inscrit dans quelque chose de plus direct et impactant »

le plastique. Mais à chaque fois qu'on vidait le seau, il n'y avait plus rien, pas un seul grain de sable ou un caillou. »

DÉTERMINATION FACE À UNE POLLUTION QUI SEMBLE HORS DE CONTRÔLE

Une situation « extrême » qui concernerait des dizaines de plages en Corse. « Cela fait très longtemps que la Méditerranée est industrialisée, bordée de villes très importantes qui utilisent depuis longtemps les plastiques jetables, et où il y a eu peu de gestion des déchets. Ces déchets se sont retrouvés en masse dans une mer semi-fermée et se sont fragmentés pendant des dizaines d'années. Aujourd'hui, on est à un stade où on a une pollution de micro-plastiques impossible à enlever », regrette ainsi Pierre-Ange Giudicelli. Mais même face à cette pollution hors de contrôle, l'association n'entend pas rester les bras croisés. Elle a lancé il y a deux ans le programme Riparu contre les déchets plastiques. « Le but est d'abord de recueillir de la donnée sur la pollution plastique, mais de manière très localisée à l'échelle du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, afin de faire un diagnostic complet. » Quatre thématiques ont été mises en avant : les mégots de cigarette, les bouteilles plastique, la gestion des poubelles et la question des décharges sauvages. « Si on fait un travail efficace sur ces quatre enjeux, on va déjà créer une dynamique importante à l'échelle locale pour prévenir à la source des grandes quantités de pollution plastique ». « Si ces déchets sont déjà là et s'il faut arriver à traiter cette problématique, on n'arrivera à rien si on ne fait pas en parallèle de la prévention, et si on ne construit pas une stratégie de long terme pour endiguer cette pollution ». Soutenu par l'Ademe et par le parc marin, Riparu a ainsi déjà permis de sensibiliser près de 300 élèves lors d'une soixantaine

d'interventions scolaires. « Nous avons choisi d'appeler ce programme Riparu car en corse, c'est un terme qui signifie à la fois le remède et le rempart. L'idée, c'est de dire qu'on vient apporter un soutien à une problématique qui est présente », précise le président de l'association en concédant toutefois que l'expédition CorSeaCare reste cependant le projet emblématique de Mare Vivu, celui qui incarne à la fois la démarche scientifique et l'engagement citoyen et qui permet de sensibiliser un maximum de personnes. « Notre intention première ce n'est pas de faire de la recherche sur notre coin et ensuite de faire un rapport que personne ne va lire pour dire qu'il faut agir. On connaît les limites de ce genre de méthode. Pour notre part, on s'inscrit dans quelque chose de plus direct et impactant », détaille-t-il. Chaque été, de jeunes bénévoles sont en effet invités à embarquer et deviennent à leur tour des « ambassadeurs de la mer ». Pour Pierre-Ange Giudicelli, « Ce n'est pas avec une poignée de chercheurs qu'on va arriver à avoir un impact et à renverser un certain modèle de société. Il faut vraiment qu'on arrive à être beaucoup plus nombreux et avoir un levier qui permette de faire la bascule. Plus on a une communauté de gens qui sont informés, plus on va avoir une force pour peser dans les décisions ». Dans cette optique, dix ans après sa naissance, Mare Vivu n'a rien perdu de son esprit initial, celui d'une génération qui a pris conscience de l'urgence écologique en Méditerranée et qui veut à son tour ouvrir les yeux des plus jeunes. « Nous sommes dos au mur », avertit en effet son président en posant : « La seule chose qu'on puisse faire, c'est limiter la casse et surtout empêcher le phénomène d'empirer ». C'est la mission de Mare Vivu, qui poursuit son odyssée au chevet de la Méditerranée. ■ **Manon PERELLI**

Les chiffres de la semaine

211,10 €,

c'est le prix du panier moyen pour la rentrée scolaire 2025 d'un élève de 6^e, selon les résultats de la 41^e enquête annuelle de Familles de France rendus publics le 18 août. Soit une baisse de 12,36 €, et -5,53 % par rapport à l'an passé. L'enquête indique que l'ensemble des circuits de distribution physique enregistrent une baisse des prix: -8,09 % en hypermarchés (192,42 € en moyenne), -2,98 % en supermarchés (210,35 € en moyenne), et -4,75 % en magasins spécialisés, (243,03 € en moyenne). Les achats en ligne suivent la même tendance: -3,82 % (241,17 € en moyenne). Le drive se confirme comme l'option la plus économique avec 160,27 € en moyenne. En moyenne, les familles dépensent: 42,56 € pour la papeterie (-5,94 %), 108,02 € pour les fournitures non-papetières (-3,57 %), 60,51 € pour les articles de sport (-8,59 %).

22,77 %

d'augmentation en juillet 2025 par rapport à juillet 2024 pour le trafic passagers enregistré dans les ports de Corse. Avec un total de 106 626 passagers, cette hausse est portée par le trafic régulier national et les croisières, alors que le trafic régulier international a accusé une baisse de 33,21 %. En cumul sur 7 mois, on a recensé 227 573 passagers, soit une augmentation de 2,46 % par rapport aux 7 premiers mois de 2024.

28 %

des Français sont clients d'une banque en ligne en 2025, une progression de 3 points en un an, indique une étude de Money-Radar. Toutefois, si 41 % détiennent des comptes dans plusieurs établissements, seuls 12 % ont fait d'une banque en ligne leur établissement principal. Pour 40 % des clients multibancarisés le besoin de contact humain est une raison de ne pas faire d'une banque en ligne leur établissement principal.

Sécurité urbaine

Bastia se dote d'un centre de supervision et de vidéo-verbalisation

La Ville de Bastia a finalement cédé aux sirènes de la vidéoprotection avec la mise en place de caméras de surveillance dans l'espace public. Pendant longtemps, le sujet, jugé « politique » mais aussi « philosophique », a fait débat au sein de la municipalité. Finalement, celle-ci déploie le dispositif « dans le cadre de son plan d'action pour préserver la tranquillité publique et lutter contre les incivilités récurrentes ». Objectif affiché: « améliorer le cadre de vie et vivre dans une ville plus sereine ». La ville est déjà équipée de caméras bien visibles: sur le port de Toga, l'Aldilonda, le Mantinum, le Vieux Port, la citadelle et A Casa di e Scenze. La nouveauté est le centre de supervision, installé dans les locaux de la police municipale: les images seront visualisées en direct et permettront aux agents d'intervenir en temps réel en cas de problème ou d'infraction. Sept nouvelles caméras compléteront le dispositif existant: boulevard Paoli, place Vincetti ainsi que dans de plusieurs endroits des quartiers sud, comme la place Claude Papi, le parking de la Grande Barre ou le parc Nelson Mandela qui a parfois alimenté la chronique locale des faits divers. Outre des caméras de surveillance, un système de vidéo-verbalisation sera aussi mis en place sur les artères principales du centre-ville: l'avenue Maréchal Sebastiani, le boulevard Paoli et jusqu'à la rue César Vezzani. Pour la municipalité, ces zones font régulièrement l'objet de nuisances, comme des infractions de stationnement ou encore des dépôts sauvages d'ordures. Le système sera entièrement opérationnel à l'automne avec un logiciel d'identification et de traitement des infractions. La municipalité insiste sur le respect de la vie privée des habitants et sur le stockage via un serveur sécurisé. Ce point est, comme pour de nombreuses communes en France, un élément que les collectivités locales prennent en compte, malgré le fait que la population soit habituée à la présence de nombreuses caméras de surveillance « privées » aux abords des banques et commerces depuis plusieurs années. La mise en place de ce centre de supervision urbain à quelques mois des élections municipales peut être aussi perçue comme un moyen de couper l'herbe sous le pied à l'opposition qui milite depuis de nombreuses années pour l'installation de la vidéosurveillance, tout en anticipant également une campagne électorale qui pourrait mettre l'accent sur la sécurité. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Langue corse

Une 5^e école Scola corsa à Lucciana à la rentrée

Depuis 2021, le réseau associatif Scola corsa propose un enseignement en immersion qui conduit les élèves à une maîtrise complète du corse et du français, à l'oral comme à l'écrit, au travers de la création d'écoles. L'enseignement y est gratuit, laïc, apolitique, ouvert à tous, les enseignants se conforment aux programmes officiels de l'Éducation nationale et sont inspectés comme leurs homologues de l'enseignement public et privé. Quatre écoles ont déjà vu le jour, à Bastia, Biguglia, Corte et Sarrola-Carcopino. D'année en année, par le mécanisme de la montée des cohortes, chaque établissement s'enrichit d'un niveau supplémentaire; ainsi aujourd'hui, les plus âgés des élèves suivent les cours de CE1 et à ce rythme, le premier collège en immersion devrait voir le jour en 2028. Les écoles de Biguglia et de Bastia, les plus anciennes, mettent respectivement en place, cette année, les niveaux CE1 et CE2; Sarrola-Carcopino ouvre le niveau CP et des maternelles grande section seront accueillis à Corte. Pour cette rentrée 2025, Scola corsa ouvre sa cinquième école, à Lucciana cette fois. Comme pour les précédentes, c'est, pour sa première année de fonctionnement, une classe de maternelle qui voit le jour. Elle accueillera une dizaine d'enfants de la très petite section à la moyenne section, permettant de franchir le seuil des 220 enfants scolarisés dans la filière entièrement immersive. Six nouvelles embauches sont prévues afin d'assurer la montée des effectifs d'élèves et accueillir les nouveaux inscrits. ■ **AN**

Savoir + : www.scolacorsa.corsica



Photo via Scola corsa

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 04 Août 2025, à BASTIA (20600), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : JURINA

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,

- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Lotissement le Lancone, n°10, 20620 Biguglia.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérant : Monsieur PELLEGRINI Christophe, demeurant Lotissement le Lancone, n°10, 20620 Biguglia.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

La gérance,
Monsieur PELLEGRINI Christophe.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PIGNA en date du 1er août 2025, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BALANINA,

SIÈGE SOCIAL : 1, Streta di Franchi, Pigna [Corse]

OBJET : La location d'hébergement à la nuitée ou à la semaine de tout bien hôteliers ou immobilier, notamment, la location de chambres d'hôtes ; ainsi que la location à l'année de biens immobiliers nus ou meublés ; Les travaux de décoration d'intérieur et les peintures intérieures ; L'entretien des espaces verts et des piscines ; Les activités de conciergerie [check-in, check-out, ménage, état des lieux, enregistrement...etc].

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : LUDOVIC LEYMARIE, demeurant 1, Streta di Franchi, Pigna [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 03



**Maître Marie Louise
CIAVALDINI**

Notaire Associé membre
de la Société Civile Professionnelle

**"Maîtres Marie-Louise
CIAVALDINI**

et Marion COSTA,

Notaires Associés",

Titulaire d'un Office Notarial
dont le siège est à CALENZANA
Lot. L'Oliveiraie - Lieu-dit Anunziata.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie Louise CIAVALDINI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Maîtres Marie-Louise CIAVALDINI et Marion COSTA, Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. L'Oliveiraie, lieu-dit Anunziata, le 14 août 2025, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est :

CARADICSE SCI.

Le siège social est fixé à : CALENZANA (20214), Boulevard François MARINI.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports sont tous en numéraires et entièrement libérés.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Jean-Marie CHARVET et Madame Emmanuelle PICQ épouse CHARVET demeurant ensemble à FREJUS 83600, 496, Allée du Grand Mas.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Maître Marie Louise CIAVALDINI, Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : " PONCÉ-CIAVALDINI "

Siège : 7, Lotissement Domaine de Tamarone, Lieu-dit Ficabrana, 20620 Biguglia

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Gérance : Monsieur Clément, François PONCÉ - usage PONCÉ-CIAVALDINI demeurant Résidence Via Paese - Entrée A - Village - 20600 Furiani

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/08/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

CASA DI FIORI

Siège social : Immeuble le Colisée, 2, rue Bonaparte, 2, Rue Bonaparte, 20110 Propriano

Capital : 2.000€

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- D'exercer à titre principal l'activité de holding animatrice de groupe, de participer de manière active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, et le cas échéant, de réaliser toute prestation de services liée à des fonctions de direction, de gestion, de coordination ou de contrôle des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou participations, ainsi qu'éventuellement tout service administratif, juridique, comptable et financier, et toutes prestations, services, études, mises à dispositions, assistances pour leur compte ;

- De prendre des participations, sous quelque forme ce que ce soit, directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères ;

- De prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières ou autres, et d'octroyer à toute filiale ou toute société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites filiales dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties ;

- D'emprunter et de lever des fonds de quelques manières que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée par elle ou ses filiales directes et/ou indirectes ;

- De gérer sa trésorerie ainsi qu'éventuellement celle des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;

- De réaliser toutes prestations de services au profit de toutes sociétés ou entités liées ou non liées et notamment, dans les conditions prévues par la loi ;

- D'acquérir, vendre et gérer tous immeubles et droits immobiliers ;

- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à cet objet ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

Président : M. JEAN CHARLES CRAPARD, 14, Montée de la Paratella, 20110 Propriano.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Loreto di Casinca du 12/08/2025, il a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : I FALCHETTI ;

Siège : Loreto Di Casinca [20215], Chez Mr Suzzarini Francescu, Piazza Madonna ;

Durée : 99 ans ;

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation. .../...

Capital : 1000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

Gérance : A été nommé gérant de la société sans limitation de durée :

Madame Carla-Catalina Suzzarini, demeurant à Piazza Madonna, 20215 Loreto Di Casinca.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 07



**ETUDE ALAIN SPADONI
& ASSOCIES**

A Ajaccio (Corse-du-Sud),

CODE CRPCEN 20004,

3, Avenue Eugène Macchini,

Immeuble « Le Regent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 24/07/2025 a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 30/07/2025 référence 2025 N 00411, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MDB83

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Ajaccio (20000), Parc Berthault, Immeuble le Zéphir, entrée A

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la location, l'affectation en copropriété s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière, même par l'édification de toutes augmentations ou constructions nouvelles et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine.

Et l'activité de marchand de biens.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Président : Monsieur Gérard Jean-Paul ROUX, demeurant à AJACCIO (20000), 17, boulevard Fred Scamaroni

Immatriculation : RCS Ajaccio

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix

Le cas échéant, clauses d'agrément et organe habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Pour avis,
Le notaire.



04 95 32 04 40

MODIFICATION GERANT

N° 08

Cabinet ACCM

3, Place Masséna - 06000 Nice

SUD BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

SARL au capital de : 7.622,45 Euros

Dont le siège social est :

Rond Point de Lecci

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 434 785 200

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2025 les associés ont décidé :

- Monsieur DA SILVA OLIVEIRA José, demeurant Hameau de Porto-Vecchiaccio - 20137 Lecci, né à Vila Do Conde (Portugal) le 22 janvier 1974, de nationalité portugaise, est nommé en qualité de Gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Madame MOSCONI Isabelle, épouse DA SILVA OLIVEIRA, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

SASSO 2J

SASU au capital de 500,00 Euros

RCS Bastia : 821 473 956

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique réuni en assemblée générale extraordinaire en date du 05/08/2025, le siège social est transféré de (ancien Siège), Lotissement Saint Antoine, Villa Jeannot, 20620 Biguglia, à l'adresse suivante (nouveau siège) ; 250, Rue des Arbousiers, 20290 Borgo à compter du 05/08/2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, La Présidente.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 10



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia - Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

"COVIAG"

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000 €

Siège social : Résidence L'Aiglon

Bât A, 20240 Ghisonaccia

R.C.S. Bastia N° 497 645 226

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du GHISONACCIA du 05 juin 2025, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, Monsieur Frédéric, Guy VINCIGUERRA, demeurant à LUCCIANA (20290), Route de l'aéroport, Résidence Le Clos Saphir, Bât J, né le 05 février 1987 à BASTIA (Haute-Corse), à compter du même jour, pour une durée indéterminée.

Le Président.

N° 11

ISULA INFORMATIQUE

SARL au capital de 3.000€

Siège social : Avenue Paul Doumer

20220 Île-Rousse

525 398 020 RCS de Bastia

Le 06/08/2025, l'associé unique a décidé de :

- Changer la dénomination sociale qui devient :

SOCIÉTÉ BALANINE DE TRAVAUX

- Modifier l'objet social comme suit :

* L'étude, la conception et la maintenance de réseaux informatiques et technologiques * La vente, la pose, l'installation et la maintenance de panneau solaire * La conception, la construction, l'exploitation et la maintenance multi-techniques des infrastructures et réseaux de télécommunication filaires ou radio et de leur environnement tertiaire.

* L'ingénierie et la réalisation de travaux (direct et/ou en sous-traitance) dans le domaine des réseaux de télécommunication. * La détection et le géoréférencement de réseaux * L'ingénierie VRD : relevés altimétriques, implantations, récolements * L'ingénierie et la réalisation de réseaux d'alimentation souterrains et aériens * L'audit et le diagnostic de réseaux d'alimentation aériens * L'ingénierie, la réalisation et la maintenance de réseaux d'éclairage public * L'audit et le diagnostic de réseaux d'éclairage public * La maîtrise d'œuvre technique dans les domaines sus-cités. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

* La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; * La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Mention au RCS de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 12

MA ACADEMIE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : 54, cours Napoléon

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

54, cours Napoléon - 20000 Ajaccio

904 482 932 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 07 juillet 2025 au 54, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc-Aurèle ARMANI, demeurant 54, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 13

STUDIO MARIAGE

SASU au capital de 1000 euros

Siège social : Route d'Arca

Saggimo - 20137 Porto-Vecchio

948 413 471 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2025, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marinella De Castro, demeurant Route d'Arca, Saggimo, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route d'Arca, Saggimo, 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 14

AMAMA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 4002 euros

Siège social : Village de Lama

20218 Lama

Siège de liquidation : Village de Lama

20218 Lama

494 408 149 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 06/08/2025 au LAMA, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre-Jean COSTA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 15

SCI FUNTANELLA

Villa Funtanella

Chemin de Saint-Joseph

20090 Ajaccio

Au capital de 900€

SIREN 452542400 RCS Ajaccio

L'AGO du 28/06/2025 a approuvé les comptes de liquidation de la SCI SODILAC. Elle a donné quitus au liquidateur Mme Laury CAROTENUTO, domiciliée tour Armoise, rue 1er bataillon de choc, 20090 AJACCIO, pour sa gestion, l'a déchargée de son mandat et a constaté la clôture des opérations de radiation à compter du 28/06/2025.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 16

L'AMORE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Fiume d'Oso

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation : Fiume d'Oso

20137 Porto-Vecchio

897 971 925 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur CHAUMONT Kelly, demeurant Fiume d'Oso, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Fiume d'Oso, 20137 Porto-Vecchio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE CESSION

N° 17



SCP MAMELLI

Notaires

27, rue Principale

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vanina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 29 juillet 2025, enregistré SIE BASTIA le 7 août 2025 dossier 2025 00014298, référence 2025 N 00458.

Entre Mesdames Sandrine et Dominique ORSINI et Monsieur Olivier ORSINI, Et la SARL « ETS ORSINI JEAN MAX », immatriculée au RCS de BASTIA N°323 529 919,

Il a été constaté :

- Résiliation de la location gérance par les Consorts ORSINI à la SARL ETS ORSINI JEAN MAX, à compter du 1er Janvier 2025,

- La cession de la moitié indivise d'un fonds de commerce de VENTE DE CARBURANT AU DETAIL LUBRIFIANTS ET PRODUITS ANNEXES sis à SAINT-FLORENT (20217), connu sous le nom « Station-Service Orsini » identifiée au SIRET sous le n°331 806 208.

Propriété et jouissance au 01 janvier 2025.

Moyennant le prix de 375.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

MAIRIE DE ZONZA

AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE DE ZONZA - M. Nicolas CUCCHI - Maire - 184, Strada di Pinareddu - 20144 Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio - Tél : 04 95 71 40 16

mél : correspondre@aws-france.fr

web : <http://www.zonzasantalucia.corsica>

SIRET 21200362800014

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité Territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : Location de décors lumineux pour les illuminations festives de la commune de Zonza

Référence acheteur : 2025-05

Type de marché : Services

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FRM01

Lieu principal de prestation : Territoire de la commune de Zonza - 20124 Zonza

Durée : 12 mois.

à compter du 10/11/25

Description : Montant HT minimum pour la durée totale du contrat : 280000.0

Euro(s) H.T. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont

indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction. Location pose,

dépose, stockage et entretien de motifs d'illuminations pour la commune de

Zonza, plage et montagne.

Classification CPV :

Principale : 51110000 - Services d'installation de matériel électrique

Complémentaires : 31522000 - Lampes décoratives pour arbres de Noël

39298900 - Éléments décoratifs divers

45316000 - Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés

publics de l'OMC : OUI

Forme de la procédure : Division en lots : Non

Les variantes sont refusées

Valeur estimée hors TVA : 560.000,00 euros

Options : Non

Reconductions : Oui

Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.

Conditions relatives au contrat

Conditions particulières d'exécution :

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du

contrat. Aucune clause de garantie financière prévue. Le contrat prévoit le ver-

sement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première de-

mande en contrepartie. Les prix sont révisables. Le paiement des prestations se

fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

Conditions de participation :

Assurance responsabilité professionnelle pour les risques : La liste des pièces

de la candidature figure au règlement de la consultation

Marché réservé : NON

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du mar-

ché : NON

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uni-

quement dans les documents du marché.

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 19/09/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres : Date : le 26/09/25 à 14h00

Lieu : Mairie Annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : OUI

Les membres de la commission d'appel d'offre et suivant le règlement de la CAO.

Renseignements complémentaires :

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette

visite sera déclarée irrégulière. Les modalités d'organisation de la visite sont dis-

ponibles dans le règlement de la consultation.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds commu-

naux : NON

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

MAIRIE DE ZONZA, 184, Strada di Pinareddu, 20144 Zonza/Sainte Lucie de Porto-

Vecchio, Tél : 04 95 71 40 16, mél : st.slpv@zonza.corsica

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE

BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04

95 32 38 55, mél : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE

BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95

32 38 55, mél : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Monté-

piano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mél :

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 05/08/25

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 05/08/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

ZA - RT50 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudica-

teurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre : Maîtrise d'œuvre pour la conception et l'aménagement

de points de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté

de Communes du Centre Corse.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à marchés subséquents mono attribu-

taire passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum, sans remise en

compétition lors de l'attribution des marchés subséquents.

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spé-

cifiques et juridiques.

Lieu principal d'exécution : Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre est de 60.000.00

euros HT.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre

économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui sui-

vent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère PRIX pondéré à 40 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 60 %.

Conditions de participation :

Les conditions de participations et les modalités de jugement des offres sont dé-

taillées au règlement de consultation des entreprises, lequel est téléchargeable

avec le dossier de consultation des entreprises, sur le profil acheteur.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2025-04

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/08/2025.

Date limite de réception des offres : 18/09/2025 à 12:00.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours

à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient néces-

saires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande

au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 11/09/2025.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être

obtenus :

* Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : ZA - RT50

20250 CORTE

Tél : 0495470404

Courriel : accueil@cccentre-corse.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 009/FCS/2025

L'avis implique un marché public

Objet : Équipement d'une bergerie expérimentale en matériel de traite et d'ali-

mentation

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Lot N° 02 - Fourniture et pose d'abreuvoirs

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Valeur technique de l'offre

10% Délai de livraison

35% Prix

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 04/09/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/08/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info/>



N° 21



AVIS D'INFORMATION

RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval,
BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Evolution de l'architecture LAN, WLAN et Sécurité, comprenant la fourniture, l'intégration et la maintenance des équipements de la Collectivité de Corse - RELANCE

Numéro de référence : 2025-10DD-0184

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 02/09/2025 à 12h00

Lire : 09/09/2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/08/2025.

N° 22

CONGES INTEMPERIES BTP
CAISSE DE LA REGION MEDITERRANEE

AVIS DE CONVOCATION

Le Président et les membres du Conseil d'Administration informent les adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra au Château de la Gaude - 3959, route des Pinchinats - 13100 AIX EN PROVENCE, le vendredi 19 septembre 2025 à 11h.

Cette Assemblée délibérera en application des articles 18, 19, 20 et 21 des statuts de la Caisse, sur les points inscrits à l'ordre du jour et en particulier :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025,

Les membres adhérents assistent et votent à l'assemblée par leurs représentants qui sont désignés :

1°) pour ceux des adhérents qui font partie d'un organisme rattaché à la Fédération Française du Bâtiment ou à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, par l'organisation professionnelle à laquelle ils sont rattachés.

2°) pour les autres adhérents, par le ou les groupements qu'ils doivent obligatoirement constituer entre eux à chaque assemblée générale.

Les noms des représentants désignés par les membres de droit sont notifiés par ceux-ci à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée. Les représentants désignés par les groupements doivent justifier d'un pouvoir signé de tous les membres du groupement et le ou les pouvoirs doivent parvenir à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée.

Chaque représentant a droit à autant de voix que les adhérents qu'il représente ont versé de fois, dans l'exercice précédant l'assemblée générale, un montant de cotisations de congés payés égal au 1/10ème de l'abattement prévu par l'article D. 5424-36 du code du travail tel qu'il est connu la veille de l'assemblée. S'il est désigné plusieurs représentants, ceux-ci se partagent les voix par parts égales ou, le cas échéant, les plus voisines de l'égalité, selon que l'indique les membres de droit ou le groupement.

Tous les représentants doivent remplir les conditions prévues par l'article 6, à savoir :

« Pour siéger dans les organes de la caisse, il faut être dirigeant personne physique d'une entreprise adhérente à la caisse au sens de l'article D.3141-9 du code du travail et à jour des cotisations dues par toute entreprise à laquelle il appartient, selon les modalités respectivement prévues aux articles 11 et 18. »



N° 23



AVIS D'INFORMATION

RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval,
BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) nécessaires à la réparation et prestations de maintenance des engins de marque AM-MANN (2 lots) pour la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-1DGM-0166

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 10/09/2025 à 12h00

Lire : 22/09/2025 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/08/2025.

N° 24



RÉGIE DU PORT DE TAVERNA

AVIS DE PUBLICITÉ DOMANIALE

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE COMMUNAL

Emplacement

Port de Taverna - 20221 Santa Maria Poggio
Mise à disposition d'un local de 188 m² (atelier 132m², bureau et sanitaire 28m², mezzanine 28m², 1 place de parking) - Localisation : Carénage Port Taverna. (Un plan fourni sur demande).

Caractéristiques de l'emplacement

Le local mis à disposition est destiné à toute activité commerciale qui rentre dans le champ d'activité du port, excepté celle à rompre la quiétude des plaisanciers.

Durée de la convention

L'implantation étant située sur le domaine public portuaire, l'autorisation d'occupation prendra la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public portuaire communal, temporaire, précaire et révoquant d'une durée déterminée, à l'issue de laquelle, elle sera reconductible expressément dans la limite de 6 ans.

Disponibilité pour l'installation le 01/10/2025.

Tarifs

La Régie du Port demande une redevance domaniale annuelle de 14.400 euros (quatorze mille quatre cent euros).

Composition du dossier

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre et permettant d'évaluer cette dernière.
- Un récépissé du dépôt de demande d'inscription à la chambre de commerce ou tout autre document équivalent de moins de trois mois.
- Un courrier d'engagement d'une assurance que le local pourra être assuré.
- Tout document attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Pour les sociétés déjà créées : un bilan et compte.
- Copie de la pièce d'identité du candidat. (Nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité).
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance EDF, de loyer, etc...) ou attestation sur l'honneur d'hébergement pour le candidat ou pour le gérant de la société.
- Un mémoire présentant : le projet envisagé où seront décrits l'activité, la clientèle ciblée, l'intérêt commercial pour la zone concernée, les horaires d'ouverture, l'aménagement intérieur envisagé, les expériences du candidat pour l'activité concernée.

Attribution

Critères de sélection des candidats :

- Expérience et références du candidat : 50%
- Qualité commerciale et économique de la proposition : 50%

Dépôt des offres

Le dossier de candidature est à transmettre à :

Monsieur le Maire MELA POGGIO
Hôtel de Ville
20221 SANTA-MARIA-POGGIO
ou porttaverna2b@gmail.com

Date limite de remise des candidatures

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être présentées sur demande écrite 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Limite de remise candidature le 26/09/25 à 11h00.

Rejoignez-nous sur facebook

Déposez vos annonces par mail : al-informateurcorse@orange.fr

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes ! 04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

ICN - ANNONCES LEGALES

PROCHAINE PARUTION - DOUBLE NUMERO

* JOURNAL DU 29 AOÛT 2025 - N° 7097

ET

* JOURNAL DU 05 SEPTEMBRE 2025 - N°7098

N° 25



SCP MAMELLI
Notaires

27, rue Principale
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

Email :

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 12 juillet 2016 et du 21 janvier 2020, Madame Jeanne, PAOLETTI, en son vivant retraitée, demeurant à BASTIA [20200], 42, rue César Campinchi, née à SANTO PIETRO DI TENDA [20246], le 11 mai 1941, célibataire, décédée à BASTIA [20200] le 2 mai 2025 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 06/08/2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Vannina MAMELLI, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour insertion.
Le Notaire.



DEPOSEZ
vos annonces :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 26

VIGGIAN'ELLE CONSULTING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social :

37, Les Cannes Et Piatana

20113 Olmeto

912 602 018 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01 août 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.



Corséa Nettoyage

N° 27

N° PC : 2025EX0005 [Greffe TC Paris]

Par jugement en date du 04/08/2025, le tribunal des activités économiques de Paris arrête le plan de sauvegarde accélérée de la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - SFR. Désigne Commissaires à l'exécution du plan : la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 41, rue de l'Echiquier, 75010 Paris et la SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth, 55, rue de Lyon, 75012 Paris, et maintient leur mission en qualité de mandataires judiciaires. Maintient Administrateurs : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en les personnes de Me Joanna Rousselet et de Me Frédéric Abitbol, 38, avenue Hoche, 75008 Paris et la SELARL 2M ET ASSOCIES en les personnes de Me Carole Martinez et de Me Marine Pace, 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris.

N° 28



SCP MAMELLI
Notaires

27, rue Principale
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

ETS ORSINI JEAN MAX

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 15.000,00 €

Siège : Saint-Florent [20217]

RCS Bastia 323 528 919

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 29 juillet 2025, déposé au service de la publicité foncière de la HAUTE-CORSE, le 7 août 2025.

Monsieur Jean Max ORSINI a apporté. A la SARL «ETS ORSINI JEAN MAX», immatriculée au RCS de BASTIA N° 323 529 919.

La moitié indivise d'un immobilier sis à SAINT-FLORENT [20217], Ldt Canutta cadastré AE-197, 198 et La moitié indivise d'un fonds de commerce de VENTE DE CARBURANT AU DETAIL LUBRIFIANTS ET PRODUITS ANNEXES sis à SAINT-FLORENT [20217], connu sous le nom « Station-Service Orsini », identifiée au SIRET sous le n°331 806 208.

Propriété et jouissance au 01 janvier 2025. Création de nouveaux titres sociaux attribués au titre de l'augmentation de capital.

Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 15.000,00,00 €.

Nouvelle mention : 20.100,00 EUR.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour mention, le notaire.

N° 29

SCI SODILAC

Villa Funtanella

Chemin de Saint-Joseph

20090 Ajaccio

Au capital de 1000€

SIREN 477581961 RCS Ajaccio

L'AGO du 28/06/2025 a approuvé les comptes de liquidation de la SCI SODILAC. Elle a donné quitus au liquidateur Mme Laury CAROTENUTO, domiciliée tour Armoise, rue 1er bataillon de choc, 20090 AJACCIO, pour sa gestion, l'a déchargée de son mandat et a constaté la clôture des opérations de radiation à compter du 28/06/2025. Mention au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 30

S.C.I. A FUNDALINCA

Société Civile en liquidation

Au capital de 366.792 €

Siège social : Route de Mausoléo

Brando - 20222 Erbalunga

R.C.S. Bastia 413 680 976

Suivant délibération du 30/05/2025, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, lui a donné quitus, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/05/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

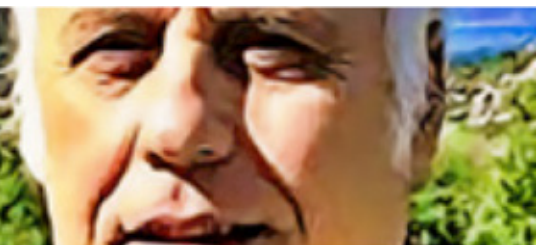


PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE
24H SUR 24
365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

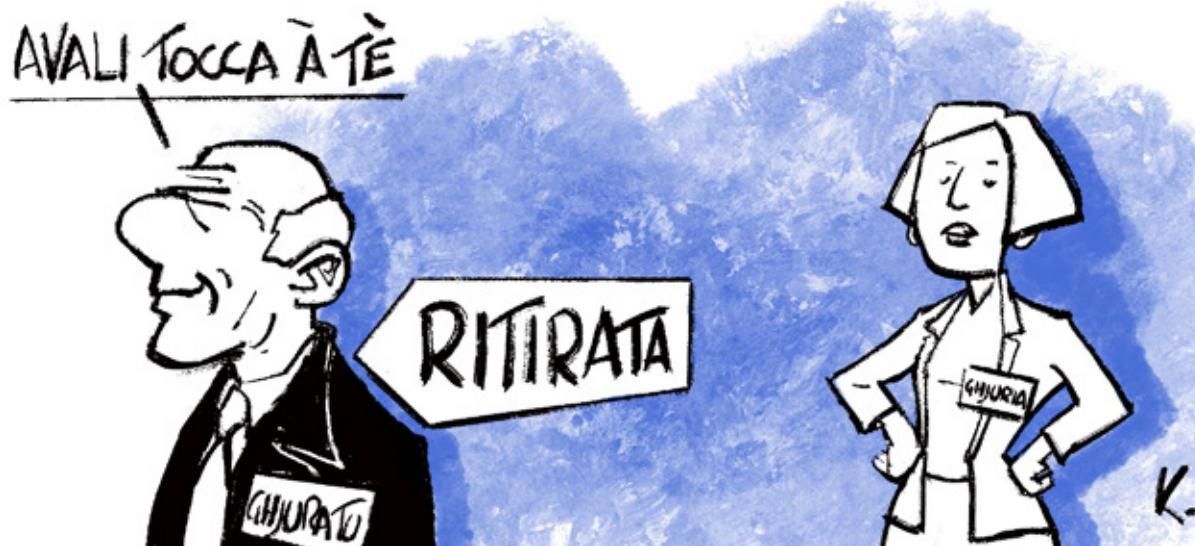
Origines et évolution du **vocabulaire corse** (ghjuratu & ghjuria)

Mais quand il s'agit de racines présentes à la fois en Corse et dans des zones où les échanges ont été intenses à diverses époques, les preuves de « paternité » ne sont pas toujours faciles à obtenir. Il n'est pas dans ce domaine de « test ADN » fiable. Malgré les métaphores anthropomorphiques courantes comme « filiation », « langues sœurs » etc., l'évolution linguistique n'a pas grand-chose à voir avec la biologie. Dans certains cas l'origine latine s'impose, notamment pour le vocabulaire concret : s'agissant du latin FICUS, corse *ficu*, toscan *fico*, rien n'autorise à postuler une ascendance toscane [les particularités morphologiques et sémantiques plaident pour une évolution autochtone à partir du latin : voir notre chronique « Du latin à la langue corse romane », ICN 7091]. Parfois les particularités phonétiques constituent des indices utiles. Quand nous évoquons le corse *maïò* et l'étymon latin MAJOR, une dérivation directe n'est sans doute envisageable ni à partir du latin [le résultat régulier en corse serait du type *maghjò* ; cf. *peghjò* et *PEJOR*] ni à partir du toscan [cf. corse *ma[g]giore*, italien *maggiore*, latin MAJOR]. Le fait que *maiore* soit attesté dans quelque variété « italienne » n'est pas probant et l'épaisseur sémantique du terme nous oriente plutôt vers la Sardaigne comme le confirme le Vocabolario Treccani : « *maïòre* agg. e s. m. – Forma ant. e region. per *maggiore*. Come s. m., nell'ordinamento giudiziario sardo medievale, chi esercitava funzione di arbitro nelle cause civili che si agitavano nei villaggi. » En revanche pour l'acception juridique du latin SENTENTIA par exemple [corse, toscan] il ne serait pas déraisonnable de souligner le rôle prépondérant du toscan *sentenza* sur le corse *sintenza* [ML. Wagner le fait pour le sarde *sententia*], probablement renforcé d'ailleurs par l'influence du français *sentence*.

Quand s'agit de langues et de peuples pour lesquels une permanence suffisamment longue en Corse n'est pas attestée, une filiation directe est la plupart du temps exclue ou problématique, par exemple pour les mots corses qu'on peut rapprocher d'un étymon germanique mais qui sont présents dans la Romania entière et sont attestés en latin vulgaire ou sous une forme latinisée.

L'AULNE VENU D'ESPAGNE (ALISU, ALZU)

Le corse courant *alzu* « aulne » [cf. italien *ontano* < ALNUS] comme le français *alisier* sont rattachés à l'espagnol *aliso*, au basque *alza* ou au calabrais *ázu* [origine préromaine dit-on]. En Sardaigne le sassarais *arisu* et le gallurais *alzu* [*alsu*] sont aussi rattachés à l'espagnol *aliso* [G. Paulis 1992] : Le type *alzu*, courant dans la langue, est très fréquent dans la toponymie de toute la Corse. La forme *Piralzu* désigne l'aulne cordé [ou aulne de Corse, *Alnus cordata*] : Fontaine d'Alzu [Manso] ; Fontaine d'Alzu Ritondellu [Évisa] ; Ruisseau des Peralzi [Asco]. La forme *alisu* [à propos du toponyme Falcucci évoque de manière dubitative un rapprochement avec l'italien *fiordaliso*] correspond à l'espagnol *aliso*. Répertoire comme variante d'*alzu* notamment dans le Nebbiu, elle ne survit guère que dans la toponymie : Golfu Alisu [Baragogna] ; L'Aliso [Oletta] ; L'Aliso [San-Gavino-Di-Tenda] ; Pont d'Aliso [Matra]. L'étude des contacts interlinguistiques en Méditerranée a permis de dessiner des voies maritimes entre la péninsule ibérique, les dialectes de l'Italie du Sud et parfois la Ligurie. L'implication de la Corse dans ces échanges a été considérée dans des publications récentes comme un fait remarquable. Dans cette vision, la Toscane [du Moyen Âge tardif] apparaît comme un partenaire privilégié mais point exclusif de la Corse. Parmi les formes considérées comme des « ibérismes » méditerranéens il faudrait ajouter justement le corse *alisu* « aulne » qui [malgré l'attestation des formes galluraises] n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Nous avons nous-même proposé d'identifier une aire « intertyrrhénienne » définie comme un nouveau cadre possible pour la classification du corse [à partir de traits morphosyntaxiques plutôt que des caractéristiques phonologiques et lexicales privilégiées d'ordinaire ;



*Maintenant c'est ton tour

**L'injection d'italianismes fonctionne en corse de la même manière
que les latinismes présents dans le lexique spécialisé de toutes les langues romanes.**

cf. J. Chiorboli 1992: «Corse et Sicile: concordances inter-tyrrhéniennes»].

**LA RETRAITE ET LA CONDAMNATION DU JURY
(A RITIRATA DI U GHJURATU)**

Dans ce domaine le corse continue de subir les influences externes, françaises surtout. Ainsi les «retraités» sont en Corse des *ritirati* alors qu'en Italie ils sont *pensionati*. A l'époque actuelle on ne peut donc pas parler de «contact de langues» entre corse et italien, mais plutôt de «contact de modèles» [J. Chiorboli 1997: *Linguistique de Contact: Corse-italien*]. Si le toscan autrefois, ou le français aujourd'hui expliquent certaines interférences involontaires ou inévitables, quand il s'agit d'emprunts «de nécessité», l'italien [moderne] sert encore de modèle à l'intervention savante. L'injection d'italianismes fonctionne en corse de la même manière que les latinismes présents dans le lexique spécialisé de toutes les langues romanes. Ainsi un dictionnaire français-corse donnera *guardia custodia* pour «garde à vue» ou *guarda sigilli* pour «garde des Sceaux». Ces termes techniques calqués ou «piochés» dans un dictionnaire italien [moderne] semblent d'autant plus convaincants qu'ils paraissent érotiques [l'italien moderne «*burocratese*» est une langue étrangère non seulement pour les Corses mais aussi pour bon nombre d'Italiens] et qu'ils semblent au-dessus de tout soupçon d'influence française. Dans les années 1970 la même tendance explique l'introduction dans le lexique pédagogique corse de nombreux néologismes, pas toujours nécessaires: le *passatu landanu* [calque de l'italien *passato remoto*] a triomphé du *passatu semplice* [trop simple, ou trop proche du terme français passé simple: mais le passé composé se dit *passatu cumpostu* malgré le modèle italien *passato prossimo*].

Un exemple d'intégration récente en corse est constitué par *ghjuria* «jury», qu'aucun dictionnaire n'atteste mais qui est aujourd'hui d'emploi généralisé, et dont l'acte de naissance date de 1987 [championnat d'orthographe corse, FR3]. Il s'agit d'un calque de l'italien *giuria*, lui-même emprunté au français, et qui a une histoire particulièrement complexe. Le point de départ est l'ancien français juree

[jurée] «serment» [du latin JURARE] qui passe en anglais sous la forme *jury* «réunion de jurés d'un tribunal de justice» [1588]. Le mot est repris en France [après beaucoup de discussions et d'hésitations sur la forme: juri, jurie, jurande et finalement jury]. Au XVIII^e siècle, lors de la constitution de cette institution, juré a désigné à la fois un membre d'un jury ou le jury lui-même. À la même époque, l'italien emprunte le mot français après les mêmes fluctuations de forme [*giuri* puis *giuria*]; c'est enfin l'italien *giuria* qui sert de modèle au corse *ghjuria*. Comme c'était aussi le cas en français à l'origine, on a normalement en corse le même mot pour «jury» et «juré», à savoir *ghjuratu* [d'autres synecdoques caractérisent le corse: *associu* signifie «association» et «associé», *cunsigliu generale* «conseil général» et «conseiller général» etc.] Même si l'emploi original subsiste dans quelques publications récentes [*«i membri di u ghjuratu di u Capes» Bona Nova 12*], l'intrusion du modèle italien moderne semble donc signer l'arrêt de mort du terme *ghjuratu* au sens de «jury», aujourd'hui remplacé par *ghjuria*, malgré le prestige littéraire des auteurs corses qui ne connaissaient que *ghjuratu*. Au siècle dernier, dans le fameux «*Lamentu di u castagnu à u Corsu*», écologiste avant la lettre, Paoli di Taglio avait blâmé les Corses pour avoir condamné à mort le châtaignier «*sans entendre les témoins ni consulter le jury*»: «*Or ch' l'averaghju fattu / A lu Corsu cusì ingratu / Ch' m'hà fattu la sintenza / E à morte cundannatu / Senza sente testimoni / Nè cunsultà lu ghjuratu*».

Le corse, «langue de France» au plan administratif, rejoint ainsi le modèle du français moderne qui a aujourd'hui deux termes différents pour jury et juré, par le biais d'un recours «artificiel» [«savant»] au modèle italien moderne. Le gallurese aussi a aujourd'hui *ghjuria*, résultat «naturel» de l'influence du modèle administratif [et donc linguistique] italien, de même qu'il a le type *pensione* «retraite». L'exemple corse cité de *ritirata*, à la fois «cessation d'activité» et «pension de retraite», montre que le même mot peut avoir un double emploi, mais surtout que le corse a basculé dans le champ de communication français, lui-même en marche vers celui de «l'Européen moyen standard» de la mondialisation. ■



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...



Festivali

Isuli Mondì 2025, una spedizioni nova in mari

I scontri Isuli Mondì pruponini dipoi trè anni un prughjettu ineditu : ligà trà d'elli l'isuli di u mondu sanu di pettu à ciò ch'elli t'ani di singolari è di cumunu incù a Corsica : circà i convergenzi, i sumigli, apra u dialogu, fà scopra è fà cunnoscia. Dipoi a so creazioni, u festivali hà circatu à francà i nostri cunfini, traccendu ogni annu una strada imaghjinaria à traversu i mari è l'oceani, in cerca d'isuli novi da visticà, di belli prughjetti à imaghjinà - in spechju à spessu incù a Corsica - vistu a multitudini di cosi ch'è poni crià ponti trà tutti issi tarritorii isulani è a nostra isula. Tali una piccola barca à veli latini, a squadra voga da una sponda à l'altra, purtata da a curiosità è l'amori di issi mondi quì. Da l'acqui ghjalati di l'Islanda in u 2023 à l'arcipelaghi giapponesi, ogni scalu faci spuntà una parti unica di cultura, di musica, di poesia, di sinemà, di tradizioni è di sapè fà, d'arti graffichi è visuali purtati da parsoni ispirati. Annu, u Giapponi hè statu un veru cuntinenti di storiè è di scontri ancu compii. Pà quist'annu, trà u 23 è u 30 di settembri, dopu à u livanti, si parti à punenti versu l'isuli portughesi : Açores, Madeira è Cabo Verde. S'arradicarani in trè lochi aiaccini, i sinemà Ellipse è Laetitia, è u Lazaret Ollandini. Una mansa d'appuntamenti di prima trinca sò privisti durante una bella settimana di scambii. Citaremi par asempiu u scontru cù Philippe Despeysses, scrivanu marchjadori, pueta è ghjurnalistu francesi, appassionatu di natura, di a mimoria di i lochi. Dopu à u so passaghju à l'Açores, inde l'isula di Flores è inde i so sfarenti cumuni, hè nata una raccolta : «*Ultimes falaises*». Ci sarà dinò una ronda puetica trà issu primu inviatu è u corsu Norbert Paganelli, pà una littura di pue-mi corsi, portughesi è francesi cù un accompagnamentu musicali. Si rindarà dinò un umaghju à Michel Giacomet-

ti, un etnomusicologu corsu natu in Aiacciu in u 1929 è mortu in Purtugallu in u 1990. Pocu cunnisciutu nant'à a so isula nativa, hà cuntribuitu à a prutezzioni è à a salvezza di u patrimoniu musicali portughesu racugliendu canti, tradizioni urali è strumenti pupulari, malgradu l'Estado Novo di Salazar à u vintésimu seculu. Trà cerimonia ufficiali, prughjezzioni di un filmu è un cuncertu cunfarenza, l'omu sarà missu à l'onori com'ellu si devi. In tarmini di musica ghjustu appuntu, u cuncertu di u Radio Mindelo Quintet sarà da ùn mancà. Una storia di musicanti appassionati da i ritimi è i melodii di u Capu Verdi soprattuttu, ma dinò di l'Angola è di u Brasile, ch'è ani dicisu di fà nascia un prughjettu ch'è rendi umaghju à Cesaria Evora, a so cità Mindelo è i so musichi, è ch'è cilibregghjani soni nati da l'imbuleghju di i culturi è di i pupuli rivisitenduli cù una sinsibulità è energii novi. In un rigistru pupulari dinò, si ritrovarà u Rancho Folclorica cù l'associ portughesi, trà balli è canti. Appena menu lighjera, a quistioni pulitica sarà dinò à u programma d'Isuli Mondì 2025, cù un cuntrastu trà spicialisti è universitarii nant'à i statuti di l'isuli portughesi, divintati autonomi o indipendenti dopu a rivuluzioni ditta «des Œillettes» di u 1974. Ùn ci voli micca à scurdassi dinò di i sfarenti mostri di fotò o puru di pitturi, eppo' sicuramente di u sinemà, cù una selezzioni d'ondici filmi da scopra trà ducumentarii, fizzazioni, ritratti intimi o raconti iniziatichi. Issi pruduzzioni intarrugheghjani l'esiliu, a filiazioni, a mimoria, a gioia o a rivolta. Infini, à mezu à issu programma carcu d'evenimenti è d'invitati, sarani urganizati attelli di una grandi ricchezza è diversità pà i chjuchi è i maiò. È com'ella a dici a formula cunsacrata, ci sarà spessu da bia è da magnà, cù sapori corsi è portughesi. ■

Un annu fà Surchauffe

LE SECRET DU BONHEUR

TEDDYX... LÉOON...



ICN n°7042 paru le 9 août 2024

KAMA

Août 2024 s'ouvre avec un événement exceptionnel pour Ajaccio: le 1^{er}, le Aiò Festival reçoit le chanteur britannique Sting qui attire près de 7000 spectateurs et mobilise un dispositif de sécurité exceptionnel. En politique, la crise s'aggrave au niveau national. Alors que le 7 juillet personne n'est réellement sorti vainqueur du 2^e tour des élections législatives, après la démission du gouvernement, Emmanuel Macron tarde à nommer un nouveau Premier ministre. Les tractations s'organisent et les partis de gauche du Nouveau Front Populaire, alliance sortie en tête dans de nombreux territoires, tentent de trouver un nom à soumettre au chef de l'État. Après moult réunions et accords, fin juillet, ils s'accordent sur la personne de Lucie Castets. Mais le 26, on apprend que le président écarte l'éventualité de nommer un gouvernement issu du NFP au nom de «la stabilité institutionnelle». Ce qui provoque l'ire de la gauche et de la candidate à Matignon qui dénonce «un déni de démocratie». Au niveau local, le 4, lors des Ghjurnate Internazionale di Corti, trois militants du FLNC encagoulés interrompent le dernier meeting de Nazione. Pendant une dizaine de minutes, ils prononcent un discours sur scène dans lequel ils abordent la situation politique, le score du Rassemblement National aux dernières élections et appellent à la «construction d'un véritable projet d'indépendance». Une enquête est aussitôt ouverte pour association de malfaiteurs terroristes et confiée au Parquet national antiterroriste. Le 7, le maire de Lecci prend un arrêté pour interdire le port de tenues «contraires à la laïcité» sur les plages de sa commune. Le maire de Zonza fait de même. En cause, selon ces élus, la présence lors des jours précédents, sur la plage de Saint Cyprien, de plusieurs

femmes portant le burkini qui risquerait de causer des tensions si la situation devait se reproduire. Le texte des arrêtés s'inspire directement de celui pris par le maire de Sisco suite à une altercation en 2016. À l'époque, la cour d'appel de Marseille et le Conseil d'État l'avaient tour à tour validé, indiquant que «les mesures de police que le maire d'une commune du littoral édicte en vue de réglementer l'accès à la plage et la pratique de la baignade doivent être adaptées, nécessaires et proportionnées au regard des seules nécessités de l'ordre public, telles qu'elles découlent des circonstances de temps et de lieu, et compte tenu des exigences qu'impliquent le bon accès au rivage, la sécurité de la baignade ainsi que l'hygiène et la décence sur la plage». Cas de figure qui ne semble pas s'appliquer en l'espèce. Dès le lendemain de la prise des arrêtés, exerçant son contrôle de légalité, le préfet forme un recours gracieux pour en demander l'annulation. Si le maire de Zonza retire son texte, l'arrêté de Lecci sera suspendu par le tribunal administratif de Bastia le 19, le juge des référés estimant qu'il porte atteinte «de manière grave et illégale à trois libertés fondamentales: la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle». Sur le front environnemental, le changement climatique montre encore ses effets avec, au milieu du mois, entre la Corse et Nice, un nouvel épisode de canicule marine. Ce phénomène de plus en plus fréquents a des effets délétères sur les écosystèmes marins: les coraux blanchissent, les cycles de reproduction sont perturbés, de nouveaux virus émergent et des espèces invasives exogènes entrent en compétition directe avec la faune locale. Le 15, la température médiane quotidienne à la surface de la Méditerranée atteint la valeur inédite de 28,9 °C, record qui vient

battre une valeur absolue atteinte seulement l'an passé. Au niveau mondial les choses ne vont pas mieux. Selon une étude scientifique publiée dans la revue *Nature* le 7, la température de la Grande barrière de corail en Australie a été plus élevée lors des dix dernières années que depuis 400 ans. Sur terre, au fil des températures élevées et de l'absence de précipitations, la sécheresse s'aggrave, notamment en Haute-Corse où des communes sont contraintes d'appliquer des mesures extrêmes et de couper l'eau une partie de la journée. Les épisodes de canicule successifs qui frappent l'Europe créent aussi des conditions propices aux incendies. Si le Sud de la France est durement touché, c'est sans commune mesure avec ce que subit la Grèce où en milieu de mois, un incendie géant ravage plus de 10 000 hectares et cause la mort d'une personne. Enfin, au chapitre agricole, la fièvre catarrhale ovine fait des ravages en Corse. Selon la chambre d'agriculture, plusieurs centaines de bêtes en seraient mortes depuis le début de l'été sur l'île. Une épidémie arrivée cette année avec plus d'un mois d'avance. Face à l'urgence, les services de l'État appellent les éleveurs à vacciner massivement leurs troupeaux. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

La Méditerranée enregistre de nouveaux records de chaleur inédits, tandis que des canicules de plus en plus infernales font suffoquer l'Europe. En Corse, si la sécheresse est plus contenue cette année, elle inquiète toutefois dans l'Extrême-Sud. Sur le plan agricole, la fièvre catarrhale ovine a reculé grâce aux campagnes de vaccination, mais c'est aujourd'hui la dermatose nodulaire contagieuse qui inquiète les éleveurs bovins. ■

Always the sun éclipse © A.K. Burns



EXPOSITION

Always the sun

Durant son enfance et son adolescence, l'artiste Ange Leccia passait le plus clair de ses vacances dans la maison de ses grands-parents paternels, à Oletta. Depuis 2014, cette maison abrite un espace d'exposition dédié aux images en mouvement, à mi-chemin entre cinéma et art contemporain, dans la perspective de sensibiliser le public régional à la création

contemporaine. En choisissant des artistes reconnus, le plus souvent de la scène internationale, l'ambition du lieu est de faire se rencontrer la création la plus exigeante et le grand public local. Son programme annuel comprend trois expositions et une résidence de recherche et de création dans les régions du Nebbiu Conca-d'Oru et du Cap Corse. Avec un titre qui renvoie à une des plus célèbres chansons du groupe britannique The Stranglers, sortie en 1986 et dont le refrain interroge la constance du soleil dans un monde troublé, l'exposition *Always the Sun*, a été conçue en partenariat avec le Off de la Biennale De Renava à Bonifacio, offrant une pendant au projet Plein Soleil (à voir jusqu'au 4 octobre 2025) qui puise dans les collections du Centre Pompidou. À travers le médium de l'image en mouvement (vidéo et cinéma), elle explore les représentations de cet astre depuis toujours associé à la vie mais qu'on scrute désormais avec quelques inquiétudes, en convoquant récits, mythes, perceptions et expériences. Elle rassemble des œuvres d'Ange Leccia, Saodat Ismailova, A.K. Burns, Muhannad Shono et Agnieszka Polska où le soleil est directement présent – parfois comme personnage, parfois comme phénomène physique ou élément déclencheur. Sa lumière, ses absences, ses effets sont interrogés sous des angles multiples : mémoire, croyance, savoir scientifique, sensation vécue, fiction politique. Certaines œuvres adoptent une approche historique ou mythologique, d'autres s'ancrent dans des réalités géographiques précises, d'autres encore mettent en scène une parole intime ou une perception altérée. Toutes invitent à porter une attention renouvelée à cette lumière qui, pour encore 4,5 milliards d'années, en principe, va vraisemblablement continuer à modeler nos jours et nos imaginaires. Pour le meilleur ou le pire. Entrée libre.

Jusqu'au 31 août 2025 (du mardi au samedi : 10h-12h / 15h-19h, le dimanche : 10h-12h / 16h-19h). Casa Conti-Ange Leccia, Oletta.

 casaconti-angeleccia.com

MUSIQUE

Nicolas Torracinta & Gilles Barikosky

Issu d'une famille de musiciens, le guitariste et chanteur Nicolas Torracinta a baigné depuis son enfance dans un environnement où se mêlaient la tradition corse et les divers courants de musique contemporaine. Influencé par le folk et le jazz, il s'est créé un univers musical intimiste, aux sonorités planantes et aux rythmes entêtants, à l'image de son album solo, *The Granary*. Saxophoniste ténor dont les influences se situent à la croisée de Dexter Gordon, Joe Henderson et John Coltrane, Gilles Barikosky est présent sur les scènes et festivals de jazz depuis une vingtaine d'années. Complice de la chanteuse Sonia Cat-Berro, pour qui il écrit la musique du répertoire de son quintet, il collabore avec des musiciens de jazz manouche comme Thomas Dutronc ou le guitariste Ninine Garcia. Il interprète également ses propres compositions, notamment sur son dernier album, *Weeping Willow*. C'est tout d'abord autour d'un répertoire de standards que ces deux musiciens ont commencé à se produire ensemble à partir de 2014 ; puis leur collaboration s'est tout naturellement orientée vers des compositions originales nourries de leurs sensibilités et styles respectifs. Le timbre enveloppant d'un saxophone soprano privilégiant le lyrisme et la mélodie s'unit à une guitare électrique aux colorations jazz et folk-pop.

Le 26 août 2025, 21h 30. Auditorium de Pigna

 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica



THÉÂTRE

Les Inconstances

Constance a 42 ans. Elle a aussi un physique agréable ; un époux « dans la moyenne » ; une fille qui, à défaut d'être une future reine de beauté, est vive et débrouillarde ; un travail plutôt absorbant ; une voix de reine de karaoké et... une belle-mère odieuse mais drôle contre laquelle elle échafaude des stratégies punitives, sans pour autant passer à l'acte. Mais Constance n'est pas « toute seule dans sa tête ». Elle cohabite en effet, plus ou moins harmonieusement, avec les Inconstances : toutes ces femmes qu'elle n'est pas, qu'elle n'a jamais été et ne sera jamais et qu'elle aimerait tant être, toutes ces versions idéalisées qui sont plus belles, plus chanceuses, plus audacieuses, plus brillantes... Le plus souvent, elles restent tapies en secret dans un coin de son esprit. Pourtant, lorsque Constance dévisse, chancelle, doute, les Inconstances sortent de leur réserve et s'insinuent dans ses ruminations mentales, faisant surgir un monologue teinté de rancœur et de mauvaise foi, qui a parfois les allures d'une polyphonie quand ce n'est pas d'une cacophonie. Interprété par Marie-Pierre Nouveau, un texte écrit et mis en scène par Alexandre Oppecini, qui laisse libre cours aux frustrations d'une femme qui pensait pouvoir prétendre à une vie extraordinaire. Comme tout le monde. Entrée libre.

Le 29 août, 21h. Bastion de France, Porto-Vecchio.

 04 95 70 99 99 / 04 95 23 35 89 &

www.portovecchio-tourisme.corsica/agenda/les-vendre-dis-du-bastion-les-inconstances/

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

Référendum, tirelire et parachute



Il ne s'agit pas de cahiers de doléances, mais cette lecture ne manque pas d'intérêt : près de quatre-cents pétitions attendent sur le site de l'Assemblée nationale. Depuis l'instauration de cette procédure, on en a compté près de deux mille, réponse au besoin de démocratie participative qui s'était manifesté pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Les pétitions recueillent en moyenne un millier de signatures, souvent moins de cent, parfois à peine dix. À partir de 100 000 signatures, la commission parlementaire compétente peut nommer un rapporteur. Au-delà de 500 000, un débat en séance publique peut être organisé. À ce jour, seule la pétition contre la loi Duplomb et l'autorisation de l'acétamipride a dépassé ce chiffre, établissant même un record : 2115700 signataires le 7 août, au moment où la loi a été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel.

Il n'y aura pas de retour de l'acétamipride pour les producteurs de betterave et de noisettes, et donc pas de suite politique à la pétition. Suites qui auraient été bien décevantes pour les signataires : si un débat pouvait avoir lieu à l'Assemblée, c'était sans vote et sans abrogation possible. La procédure aurait débouché sur une frustration démocratique.

SUPPRIMER

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Que proposent les pétitions actuellement en ligne ? Beaucoup concernent les institutions et leur fonctionnement : il y a les partisans de la VI^e République [21993 signatures], ceux

qui veulent supprimer le poste de Premier ministre ou/et le Conseil constitutionnel ainsi que l'article 49-3, ou réclament la prise en compte du bulletin blanc. Une pétition demandant la destitution d'Emmanuel Macron a recueilli 73721 signatures. D'autres suggèrent de faire parrainer les candidats à l'élection présidentielle par les citoyens eux-mêmes, ou réclament un casier judiciaire vierge pour tous les élus et ceux qui veulent le devenir.

Un petit malin croit avoir trouvé le moyen de ramener massivement les électeurs aux urnes par la création d'une «*tirelire des élections*», qui serait installée dans chaque bureau de vote. Les électeurs qui le souhaitent y déposeraient dix centimes et, à la fin du scrutin, l'électeur tiré au sort empocherait le montant de la tirelire. Quand on sait qu'il n'y a souvent pas plus de 1000 électeurs inscrits par bureau de vote, ça rapporterait moins qu'un ticket à gratter de la Française des Jeux.

Plus préoccupant, un nostalgique du scrutin censitaire veut réserver le droit de vote aux Français qui paient l'impôt sur le revenu. Il appelle ça la «*pondération démocratique fondée sur la contribution fiscale*», mais n'a guère de succès : seulement cinq signatures... Un internaute veut interdire aux députés et sénateurs de voter des lois entre 22 heures et 8 heures du matin [832 signatures]. Beaucoup de pétitions réclament une diminution du nombre des parlementaires et le plafonnement des retraites des élus et des ministres [mais les anciens ministres ne touchent pas de retraite...]

Comme derrière chaque citoyen se cache souvent un automobiliste, des pétitions réclament tantôt une augmentation des amendes routières, tantôt une plus grande tolérance face aux infractions. Sans oublier mille préconisations pour les cyclistes, du permis au port du casque. Un signataire souhaite même que l'on autorise les voitures à doubler par la droite sur les routes à plusieurs voies. La visite médicale pour maintenir le permis de conduire des personnes âgées a beaucoup de supporters. Lié ou pas à la conduite, le sujet de la drogue divise, entre les partisans de la dépénalisation et ceux qui réclament des sanctions plus fortes pour les consommateurs.

Si l'on suivait les pétitionnaires, on alourdirait encore la Constitution en y ajoutant : la reconnaissance envers les harkis ; l'équilibre des dépenses sociales ; le remplacement de la *Marseillaise* par la *Carmagnole* [personne ne propose *La Madelon*] ; et même les cinq semaines de congés payés et les onze jours fériés, 8 mai et lundi de Pâques compris. Un original veut interdire les manifestations de rues, qui ne pourraient se dérouler qu'en ligne. Côté «*vie pratique*», un signataire veut rendre obligatoire un marteau dans les voitures pour casser la vitre «*en cas d'inondation*». Un autre réclame un parachute obligatoire pour chaque passager dans les avions de ligne face, selon lui, au nombre grandissant de crashes d'avion. On n'est pas certain que ça fournisse un bon sujet de référendum, procédure réclamée, pour ne pas dire plébiscitée, dans de nombreuses pétitions. ■

CORSE PISCINE POLYESTER

Votre rêve
accessible

www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40